

*École élémentaire de Fauverney  
Place de la Mairie  
.21110 Fauverney  
03.80.39.00.31*

à *Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale  
Monsieur le Maire de Fauverney  
La commission scolaire*  
Aux *Parents d'élèves élus*  
Aux *Enseignants*

### **CR du CONSEIL D'ECOLE du 18 octobre 2022**

Présents : M Bonin, M Cornemillot, Mme Lambert pour la commune  
Mmes Guilemain, Fridel, Chateaux et Chollet parents d'élèves élus  
Mme Van Bergen, Mme Carrion, M Mangin, M Bretenstein et M Roy,  
enseignants

Excusés : Mme Blot, M Bigeard

#### ➤ **Présentation du nouveau conseil**

Monsieur Roy souhaite la bienvenue aux nouveaux parents d'élèves élus.

Un point est fait sur les titulaires et les suppléants :

Titulaires : Mmes Guilemain, Chateaux, Blot, Fridel

Suppléantes : Mmes Cartault, El Janati, Zlatala-pallot, Chollet

Les attributions et le fonctionnement du conseil d'école sont commentés et précisés. Monsieur Roy rappelle aux parents d'élèves qu'ils ont la possibilité, les semaines qui précèdent un conseil d'école, de tenir une réunion préparatoire ouverte à l'ensemble des parents et qu'à cet effet, la commune doit leur permettre d'avoir un lieu où tenir cette réunion. Les prochains conseils sont programmés : **mardi 31 janvier à 17h30 et mardi 06 juin à 17h30.**

#### ➤ **Bilan de la coopérative scolaire**

Monsieur Roy présente le bilan de la coopérative scolaire 2021-2022.

Le solde est positif de 796,89 €. De nombreuses actions ont été menées comme le Noël gourmand, la vente de sapins, l'opération cagettes, les photos de classe, dessins d'école, la fête de l'école. Il faut également prendre en compte la subvention communale.

Un bilan financier détaillé de la fête de l'école est présenté.

Cela a permis de financer entre autres choses un abonnement école des loisirs, du matériel pédagogique, des spectacles à thèmes (les émotions, l'alimentation), l'achat de pochettes pour mettre en valeur les photos de classe, des jeux de cour pour les maternelles et élémentaires, des sacs à chaussons, et les sorties de fin d'année. Merci à tous ceux qui se sont investis dans l'intérêt pédagogique des élèves.

Pour cette année 2022-2023, peu de mouvement sur le compte :

Apparaît sur le cahier de comptabilité, la cotisation OCCE de l'année et quelques achats pédagogiques et fonctionnels. Chaque enseignant bénéficie, cette année, d'une régie d'avance afin de limiter le nombre d'écritures comptables d'une part et de permettre l'utilisation de moyens de paiement autre que le carnet de chèques lié au compte de la coopérative d'autre part. Chaque enseignant doit tenir son propre cahier de compte qui sera contrôlé par le mandataire avant clôture des comptes de l'année scolaire.

Monsieur Roy soumet le bilan de la coopérative au vote du conseil.

Le compte rendu financier est validé à l'unanimité.

### ➤ Effectifs de la rentrée

*Pour cette rentrée 2022, la répartition est la suivante :*

	<i>PS</i>	<i>MS</i>	<i>total</i>
.Classe de M Mangin	8	12	20
	<i>GS</i>	<i>CP</i>	
.Classe de Mme Van Bergen	12	8	20
	<i>CE1</i>	<i>CE2</i>	
.Classe de Mme Carrion	11	11	.22
	<i>CM1</i>	<i>CM2</i>	
Classe de M Roy	11	11	22
		<b>total</b>	<b>84</b>

Depuis la rentrée, l'école fonctionne avec 4 classes. Chacune d'elles comprend 2 niveaux d'enseignement et des effectifs homogènes autour d'une vingtaine d'élèves. Les effectifs sont en augmentation par rapport aux prévisions (81) malgré quelques départs.

Pour la rentrée 2023, il n'y a que 5 naissances en 2020 sur la commune dont 1 enfant qui a déménagé. Il faudra, avant la carte scolaire de novembre, recenser les potentielles inscriptions liées aux nouvelles constructions au sein de Fauverney.

### ➤ Présentation PPMS et Validation

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité est présenté au conseil. Les deux axes principaux sont évoqués : le PPMS RM (risques majeurs) et le PPMS AI (attentat – intrusion). Une copie des documents a été adressée à la commune et aux services académiques. En ce qui concerne la sécurité, des référents « gendarmerie » sont nommés pour chaque école. Pour Fauverney, ces derniers sont basés à la gendarmerie de Genlis.

Adjudant-Chef COUTURIER David 06 27 26 30 45

[david.couturier@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:david.couturier@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Gendarme Mélanie DEHAN

[melanie.dehan@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:melanie.dehan@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

L'ensemble du PPMS a été modifié et réévalué lors de la rentrée en raison de l'ouverture de la 4ème classe. Un exercice incendie a déjà eu lieu afin de sensibiliser les enfants, les enseignants, l'ATSEM et tous les intervenants éventuels à ce genre d'urgence. D'autres exercices (intrusion-attentat) auront lieu d'ici la fin de l'année civile.

Une sonnerie ou un signal différent de l'alarme incendie serait idéal. Monsieur Roy a déjà évoqué le sujet avec un conseiller. Un panneau de rassemblement devrait être installé dans la cour élémentaire pour le regroupement des élèves en cas d'évacuation.

➤ **Règlement scolaire**

Le règlement scolaire validé pour l'année scolaire 2021-2022 n'a pas subi de modification. Monsieur Roy présente les points essentiels de ce dernier et le soumet au vote. Le conseil d'école valide le règlement scolaire pour l'année 2022-2023.

➤ **Aménagement et équipements des écoles**

**Équipements :**

- équipement de la 4ème classe : menuiseries, meubles
- répartition des clés
- liaison photocopieur-ordinateur 4ème classe
- 

**Travaux effectués**

**Au primaire :**

- déplacement interphone
- câbles apparents classes élémentaires
- Nettoyage des cours de récréation et de l'ensemble des vitres
- bouchage des fissures dans l'espace « herbe » de la cour
- Montage du meuble de la classe de GS-CP

**A la maternelle :**

- bouchage des fissures dans l'espace « herbe » de la cour
- ajout d'une tablette sur la table percée

**Points d'aménagement à prévoir :**

- Tapis dans toutes les entrées cours
- Aménagement du dortoir (mezzanine) pour augmenter la capacité de couchages
- panneau extérieur regroupement.
- Tringle rideau salle de motricité
- trou au milieu du tableau, classe CE1 CE2

- Problème récurrent des chasses d'eau à la maternelle (le manque de volume d'eau engendre une mauvaise évacuation et donc des toilettes rapidement bouchées)

Pour tout dysfonctionnement, monsieur Roy adresse un courriel à M Cornemillot (par le biais du secrétariat de mairie) ce qui permet de limiter les intermédiaires et d'être plus efficace.

#### ➤ APC et aides aux devoirs

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. **Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous** et nécessitent l'accord des parents concernés. Les APC ont repris tous les lundis soirs de 16h30 à 17h30. Elles sont basées, cette année, sur l'ensemble des compétences attendues en français et mathématiques. Pour la période allant jusqu'à Noël, 6 à 8 élèves devraient en bénéficier.

L'aide aux devoirs est proposée dans le cadre des IAPE :

*(Décret n°90-807 du 11 septembre 1990 instituant une indemnité pour activités péri-éducatives en faveur des personnels enseignants des écoles, collèges, lycées et établissements d'éducation spéciale et des personnels d'éducation)*

Selon l'enveloppe budgétaire ministérielle, des heures sont affectées aux enseignants volontaires pour encadrer des élèves en dehors des heures de cours. Elles correspondent à des activités qui contribuent à la mise en œuvre des politiques interministérielles comme l'aide aux devoirs.

Monsieur Mangin assurera cette aide aux devoirs de 16h30 à 17h30 les mardis pour les élèves de CM1 CM2 (8 élèves) et les jeudis pour ceux de CE1 CE2. (11 élèves). Elle se déroulera dans la classe de M Roy, du 8 novembre 2022 au 17 décembre 2022, soit 6 séances.

#### Stage Réussite d'automne

Celui-ci se déroulera du 24 au 28 octobre 2022 (15h, de 9h à 12h) sous la responsabilité de monsieur Mangin. 4 CM1 et 4 CM2 sont inscrits. Le programme de travail sera élaboré en concertation avec monsieur Bretenstein et monsieur Roy, enseignants de la classe CM1-CM2.

#### ➤ Activités scolaires particulières

Piscine de janvier à début avril: les élèves se rendront à la piscine olympique les vendredis de 14h à 14h40. Entrées et transport sont pris en charge par la commune. L'équipe enseignante l'en remercie. Les élèves de CP au CM2 seront concernés afin de valider leur attestation du savoir nager en fin de cursus primaire, ce choix offrant à un maximum d'enfants l'accès à la piscine.

Monsieur Roy remercie vivement l'ensemble des parents qui encadrent ces sorties « piscine » dont une partie prennent sur leur temps personnel pour valider la formation « bénévole 2 », indispensable pour cette activité. Il informera, dans les jours à venir, l'ensemble des parents des dates précises de ces séances afin que ceux-ci puissent se positionner sur une ou plusieurs séances.

Nichoirs : les nichoirs fabriqués en fin d'année scolaire par les maternelles et CP-CE1, ont été disposés un peu partout dans le village et à Chassagne. Si vous souhaitez les observer, un plan pour les situer sera affiché à l'école.

Gym qui roule : Cette année, le matériel de gymnastique géré par l'association scolaire « Gym qui roule » sera installé dans la salle de motricité de novembre à décembre. Il permettra aux enfants des 3 classes de réaliser des activités de motricité mettant en œuvre du matériel de gymnastique spécifique et des tapis de réception et de protection adaptés. Durant cette période 2, 1/3 de la salle de motricité sera occupé.

Le matériel doit être récupéré à la maternelle de Longchamps, le 7 novembre avant 9h. Il sera stocké à l'école pendant les vacances de Noël. La commune de Magny viendra en prendre possession le 6 janvier.

Le matériel de kin-ball, à l'école depuis la rentrée partira le jeudi 20 octobre.

Le Tchouk-ball, sera à disposition de l'école du 6 janvier au 10 mars. (2 cages, 6 ballons et 1 sac de rangement.)

L'association "Gym qui roule" regroupe 5 écoles. Chaque commune est invitée à verser une subvention, celle de Fauverney est passée de 100 à 150 €, nous l'en remercions.

Projets :

Descriptif du projet	coût prestation	coût transport	coût total
<b>Projet cinéma :(élémentaires) Le pharaon, le sauvage et la princesse</b> 3 contes, 3 époques, 3 univers : une épopée de l'Égypte antique, une légende médiévale de l'Auvergne, une fantaisie du XVIIIe siècle.	4€/enfant (176€)	Bus devis estimé 210€	386€
<b>Projet cinéma : (Maternelles CP)</b> Grosse colère et fantaisies <b>Programme de courts-métrages. France. Belgique. 2021. 45min.</b> -Vague à l'âme -Grosse colère -Les Biscuits de Mamy -Quand j'avais trop peur du noir -La Trop petite cabane	4€/enfant (164€)	Bus devis estimé 210€	374€
<b>Spectacle « poursuite biscuit »</b> Histoire d'un petit bonhomme en pâte dorée, prêt à être mangé. Théâtre d'objets et de marionnettes pour revisiter le conte traditionnel. <b>(maternelles et CP)</b>	6,15 €/enfant (246€)	Forfait 15€	261€
<b>Projet Yoga</b> cycle de 6 à 8 séances pour les <b>classes élémentaires</b> , 2 séances le vendredi après midi.	800 €	aucun	800 €

<u>Projet « apprendre à porter secours</u> Sensibilisation des enfants sur les premiers gestes d'urgence, cycle 3	aucun	aucun	aucun
<u>Sensibilisation à la réduction des déchets : zéro déchet et compostage.</u> 2 Demi-journées encadrées par le SMICTOM de la plaine dijonnaise pour les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2.	aucun	aucun	aucun
	total prestations	total transports	total
	1386 €	435 €	1821 €

➤ **Questions parents d'élèves élus**

- le goûter est-il vraiment nécessaire ?

Donner un goûter ou non relève uniquement du choix des parents de la GS au CM2.

Le statut particulier du goûter en PS et MS a été présenté lors de la réunion de parents pour cette classe.

- Périscolaire et cantine

Toutes les questions concernant la cantine, le périscolaire ne sont pas du ressort de l'école ni de la commune. C'est la communauté de communes de la plaine dijonnaise qui gère l'ensemble de ces fonctionnements. Il faudrait faire remonter ces questions directement (courriel des parents d'élèves élus par exemple).

- ballons pendant les récréations

Les enfants disposent de nombreux matériels durant les récréations (cordes à sauter, vortex, balles et ballons, puissance 4, cerceaux, dés numérotés, palets...). La configuration de la cour de récréation n'est en revanche pas adaptée à la pratique du foot (cour en longueur, jeux au sol, poteaux).

- Accès à la photocopieuse

Depuis l'année dernière, monsieur Bigeard a autorisé les parents d'élèves élus à faire des photocopies à la mairie. Les photocopies à l'école se feraient sur le budget alloué au matériel des enfants. Ces documents ayant pour but de financer des actions pour l'école, monsieur Roy propose de payer les cartouches d'encre aux personnes qui les imprimeront, ces frais seront à déduire des bénéfices des actions.

- Transmission des mails des parents aux parents élus

Cette transmission est autorisée après accord des parents. Normalement, cette autorisation est à cocher dans le document de rentrée servant à alimenter la base élèves. Afin d'actualiser cette liste, monsieur Roy va envoyer un mail à l'ensemble des parents avant de transmettre ces informations aux parents d'élèves élus.

- informations "élections de parents d'élèves" et élections

Lors des réunions de rentrée de chaque classe, une information sur les modalités des élections de parents d'élèves a été faite par les enseignants.

Les modalités de vote, le calendrier (dépôt de candidature, distribution du matériel de vote, date de l'élection) sont définies au niveau national. Chaque école doit respecter scrupuleusement ces modalités. Le vote électronique est à l'étude mais pas encore effectif.

- Recondution des actions menées l'année scolaire 2021-2022

panier gourmand de Noël (commande à partir du 7/11, livraison le 16/12)

Sapins (commande du 7/11 au 22/11, livraison le 02/12)

Boîte aux lettres du père Noël : devant l'école maternelle du 14/11 au 9/12

-projets à étudier

Recyclage cartouche d'encre

Intervention sur le changement climatique

Apiculteur (ruche, miel)

**Le président du Conseil d'école**

**Représentant des parents d'élèves élus**